



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 60 - Collectif LUdique Bisontin (CLUB) - Subvention de fonctionnement 2017

Collectif LUdique Bisontin (CLUB) Subvention de fonctionnement 2017

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

1 - Contexte

Le Collectif LUdique Bisontin (CLUB) est une association locale dont le but est de promouvoir et faire vivre des activités relatives au jeu sous toutes ses formes et la/les culture(s) associées. Pour ce faire, l'association organise événements, rencontres et manifestation, telle que le Festival LUDINAM, qui vient de connaître un grand succès pour sa 1^{ère} édition 2017 (environ 10 000 participants du 25 au 28 mai 2017).

A côté de ses activités de type événementiel, le CLUB met en place un programme d'activités éducatives dédiées à un public de non-initiés, notamment sur les quartiers de Besançon, dans le cadre des centres sociaux.

2 - Programme

Le CLUB, en tant qu'interface entre associations et acteurs publics, propose l'organisation d'événements ludiques éducatifs en divers endroits de Besançon : MJC, Centre Sociaux, Université, etc. Ces événements s'adressent à des publics variés, tantôt ciblés (par exemple via un événement ludique à destination spécifiquement des familles), tantôt unis autour d'une même activité (par exemple autour d'ateliers tout-public portant sur la création de jeux). Le CLUB accompagne par ailleurs les initiatives émanant des acteurs locaux (centre sociaux, maisons de quartier, etc.) dans l'organisation de petits événements ou la mise en place d'activités pérennes autour du jeu.

Au-delà des propositions faites par le CLUB, l'association traite des besoins émanant de différentes associations et structures présentes sur le territoire communal en apportant une vision globale, un réseau et une force vive en terme de bénévoles et de compétences. Les associations fédérées sont encouragées à participer aux événements correspondant à leur domaine de référence. Celles-ci, ainsi que les Maisons de quartiers, peuvent aussi proposer des événements, auquel cas le CLUB intervient, selon le besoin, pour en faciliter l'organisation.

De nombreuses animations ont déjà été réalisées ou sont prévues, dont :

- Maison des étudiants
- Instants Gourmands
- Samedis piétons
- Vital'Été
- Interventions auprès du Conseil Bisontin des Jeunes
- Animations diverses dans les centres sociaux.

Afin d'aider l'association CLUB à mettre en place ce programme de conseils, d'accompagnement d'activités et d'interventions, il est proposé de l'accompagner en lui accordant une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € pour 2017.

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne 65.025/6574 CS 47047.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Collectif LUdique Bisontin (CLUB) de 2 000 €, au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUL. 2017



Contrôle de légalité